

CONCERTATION PRÉALABLE, DONNEZ VOTRE AVIS !

Du 13 septembre au 15 octobre 2021, l'État organise la concertation préalable à l'enquête publique sur le projet d'aménagement d'un créneau de dépassement selon plusieurs variantes.

L'étude d'opportunité relative au créneau de dépassement entre Issoudun et Chârost fait suite à une réflexion globale sur la RN 151 entre Châteauroux et Bourges. Il s'agit d'améliorer la circulation aux abords des agglomérations reliées à cet axe et de répondre aux problématiques liées à un trafic important de véhicules légers et de poids-lourds, environ 6 200 véhicules par jour dont 12,1 % de poids-lourds.

Depuis 2020, la Direction Interdépartementale des Routes du Centre-Ouest (DIRCO) est maître d'ouvrage délégué et a pris le relais de la DREAL Centre-Val de Loire dans la conduite de ce projet.

LES SUITES DE LA CONCERTATION

A l'issue de cette phase de concertation, un bilan sera rédigé.

Il permettra à l'État et ses partenaires de déterminer la variante retenue en vue de la poursuite des études préalables à la déclaration d'utilité publique.

La présente concertation préalable à l'enquête publique porte sur la réalisation d'un créneau de dépassement sur la RN 151 entre Issoudun et Chârost, la réalisation d'un double tourne-à-gauche en liaison avec la RD9A ainsi que la réalisation de rétablissements pour désenclaver plusieurs hameaux et fermes.

RAPPEL DES JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DES LIEUX D'EXPOSITION

Mairie de Chârost

**Place de la Mairie
18290 Chârost**

- lundi, jeudi, vendredi : 10h/12h et 15h/17h30
- mercredi : 10h/13h

Mairie d'Issoudun

**Place des Droits de l'Homme
36100 Issoudun**

- lundi : 13h30/18h
- mardi au vendredi : 8h30/12h et 13h30/18h
- samedi : 8h30/12h

Mairie de Saint-Georges-sur-Arnon

**1, route des Tilleuls
36100 Saint-Georges-sur-Arnon**

- du lundi au vendredi : 9h/12h et 14h/13h30

COMMENT PARTICIPER ? du 13 septembre au 15 octobre 2021

Pour s'informer et participer :

- Le **dossier de concertation** à disposition dans les mairies et en libre téléchargement sur le site internet dédié à l'opération.
- Des **supports d'information** : une exposition et une plaquette, à disposition dans les mairies
- Une rubrique dédiée sur le **site internet** des services de l'État (DREAL) : <http://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/dossier-de-concertation-rn-151-issoudun-charost-a3829.html>

Pour échanger et s'exprimer :

- **Des réunions publiques** :
 - le **13 septembre 2021 à 19h00** en mairie de Saint-Georges-sur-Arnon
 - le **28 septembre 2021 à 19h00** en mairie de Chârost
 - le **15 octobre 2021 à 19h00** en mairie de Saint-Georges-sur-Arnon
- Dans **les registres de concertation**, à disposition dans les mairies de Chârost, Issoudun et Saint-Georges-sur-Arnon
- Par **courrier électronique** à l'adresse suivante : concertation-creneau-rn151.sir.dirco@developpement-durable.gouv.fr



La RN 151, en direction de Chârost et le hameau de la Bretonnerie



L'ENVIRONNEMENT DU PROJET

Un diagnostic précis du territoire est mené pour évaluer les effets des différentes variantes proposées sur l'environnement et le cadre de vie (milieu physique, paysage et milieu naturel, milieu humain, milieu urbain, ...).

LE MILIEU PHYSIQUE

- Un relief quasi inexistant au sud-ouest et très légèrement vallonné vers le nord-est
- La RN 151 prend place au sein d'une plaine ouverte constituée de limons et de graves calcaires
- Huit sites archéologiques se localisent à proximité du site de projet
- Les deux cours d'eau, La Théols et l'Arnon se situent de part et d'autre de la section traversant respectivement Issoudun et Chârost
- La masse d'eau souterraine concernée par le projet est libre et à dominante sédimentaire, d'après le SDAGE Loire-Bretagne, ses états chimique et quantitatif sont médiocres

LES DÉPLACEMENTS

- La RN 151 dans ce secteur supporte un trafic poids lourds significatif, ainsi que le passage de nombreux convois de transports exceptionnels. Le projet de créneau offrira donc de la capacité de dépassement aux autres usagers
- En extrémité de créneau et quelle que soit la variante retenue, le carrefour de la RN 151 avec la RD 9A sera réaménagé de manière à sécuriser les manœuvres de tourne-à-gauche vers le nord et le sud
- La vitesse autorisée sur le créneau de dépassement sera de 110 km/h et abaissée à 80 km/h en approche et en sortie de créneau. Elle sera maintenue à 80 km/h au droit du double tourne-à-gauche
- Plusieurs dessertes d'exploitations agricoles seront interceptées mais celles-ci seront rétablies pour faciliter l'accès à toutes les parcelles agricoles impactées par le projet

LE PAYSAGE ET LE MILIEU NATUREL

- Un paysage caractérisé par un vaste plateau de grandes cultures interrompues par les vallées de la Théols et de l'Arnon
- Un paysage relativement homogène et horizontal où les lignes électriques et les éoliennes sont prégnantes sans altérer son harmonie
- A plusieurs centaines de mètres au nord de la RN 151 le long de l'Arnon se trouvent une zone Natura 2000, deux ZNIEFF de type 1 et une ZNIEFF de type 2
- Une zone humide est présente aux abords de l'Arnon, en entrée de Chârost
- Certains reptiles et oiseaux se reproduisent dans la zone d'étude. Leur habitat constitué de bosquets, de l'ancienne voie ferrée ou encore de fourrés, est protégé

LE MILIEU HUMAIN

- La qualité de l'air mesurée à partir de la concentration en dioxyde d'azote et en particules fines est aujourd'hui conforme à la réglementation et ne sera pas impactée par la réalisation d'un créneau de dépassement
- Aujourd'hui l'ambiance sonore est caractérisée comme modérée, conforme à la réglementation. La réalisation d'un créneau de dépassement ne représente pas une modification significative et respecte la réglementation acoustique
- L'aménagement proposé devrait améliorer le confort et la sécurité des déplacements pour les usagers notamment pour les trajets domicile-travail en direction des pôles économiques de Châteauroux et Bourges

ZOOM SUR ...

« ÉVITER - RÉDUIRE - COMPENSER »

La démarche a pour objectif d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits.

Elle s'applique aux projets et aux plans et programmes soumis à évaluation environnementale ainsi qu'aux projets soumis à diverses procédures au titre du code de l'environnement (autorisation environnementale, dérogation à la protection des espèces, évaluation des incidences Natura 2000, etc.).



Croisement de la RN 151 avec la route d'Issoudun, en direction d'Avail

2



LE PROJET

Compte-tenu de sa proximité avec Issoudun et Chârost, la réalisation du futur créneau de dépassement entre ces deux communes va constituer un élément fort d'aménagement de ce territoire, notamment en ce qui concerne les dessertes locales, ainsi que le carrefour avec la RD 9A.

LES ENJEUX

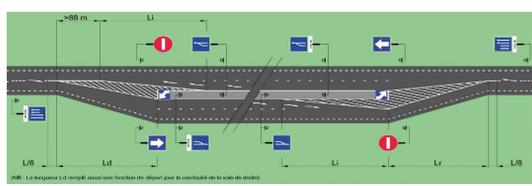
Ce projet doit répondre à plusieurs enjeux :

- Offrir à l'utilisateur une capacité de dépassement après les traversées d'Issoudun et de Chârost ;
- Aménager le réseau routier national de manière cohérente et disposer d'itinéraires lisibles pour l'utilisateur ;
- Améliorer la sécurité des usagers ;
- Assurer une meilleure fluidité du trafic ;
- Améliorer les dessertes locales des hameaux et des exploitations agricoles, et plus particulièrement, l'aménagement du carrefour avec la RD 9A ;
- Prendre en compte les thématiques environnementales et appliquer la démarche « Eviter/Réduire/Compenser » pour les habitats naturels, la flore et la faune, la ressource en eau, le paysage, le patrimoine, la qualité de l'air, le bruit, trafic, etc.

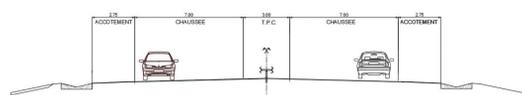
LES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

LE CRÉNEAU DE DÉPASSEMENT

- Longueur d'environ 2 km ;
- Longueur du créneau de 1,25 km (hors dispositifs de rabattement) ;
- Largeur de chaussée (2 x 2 voies) : 7,00 m (2 x 3,50 m) ;
- Largeur des accotements : 2,75 m.



Profil en travers type
Section courante 2 x 2 voies



LE CARREFOUR ENTRE LA RN 151 ET LA RD 9A

- Rétablissement en « double tourne-à-gauche » ;
- Recalage perpendiculaire des axes de la RD 9A par rapport à la RN 151.

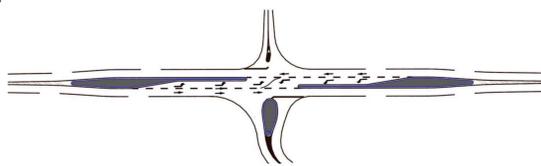


Schéma type d'un carrefour double tourne-à-gauche

LES VOIES DE RÉTABLISSEMENT

- Largeur de voie de 4,00 m et accotement de 0,75 m.

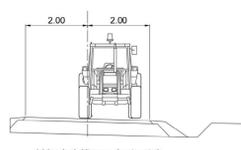


Schéma de rétablissement de voie agricole



Carrefour de la RN 151 et de la RD 9A

3

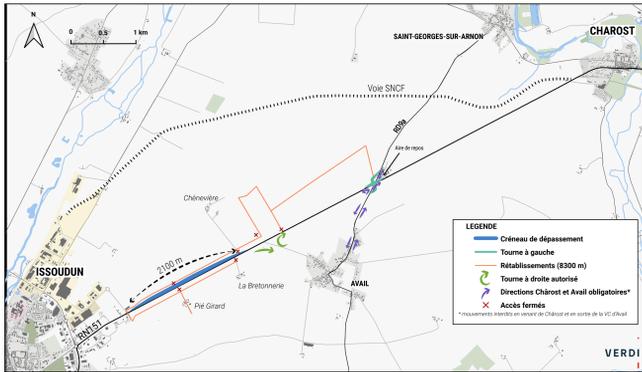


4 VARIANTES D'AMÉNAGEMENT

Lors des études d'opportunité de phase 2, quatre variantes ont été retenues. A l'issue de la concertation, une variante sera choisie par le maître d'ouvrage. Les études se poursuivront pour définir plus précisément le projet.

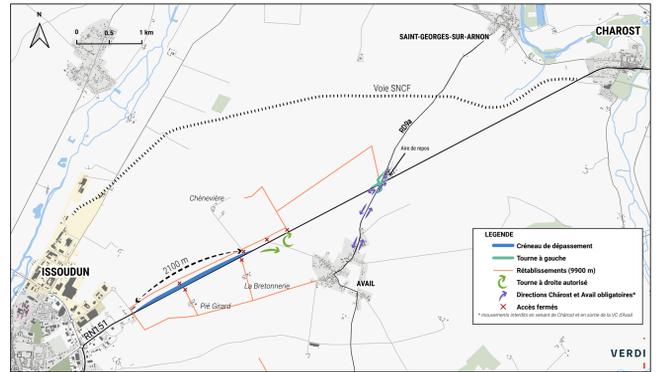
VARIANTE 1

Ouest « Issoudun » avec rétablissements longitudinaux proche du créneau



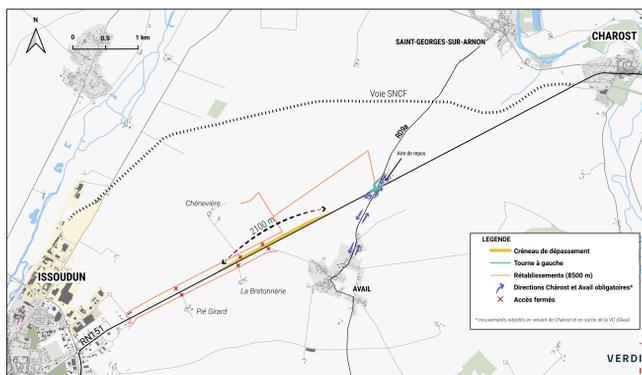
VARIANTE 2

Ouest « Issoudun » avec rétablissements longitudinaux éloignés du créneau



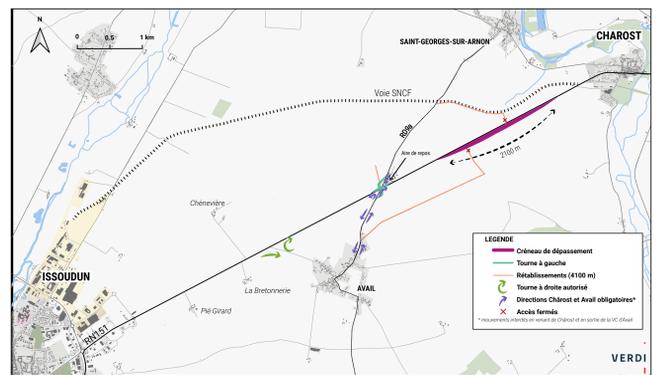
VARIANTE 3

Médiane « Avall » proche du tourne à gauche avec la RD 9A



VARIANTE 4

Est « Chârost »



COMPARAISON DES VARIANTES



SYNTHÈSE DE L'ANALYSE COMPARATIVE TECHNIQUE DES VARIANTES

Thème	Variante 1	Variante 2	Variante 3	Variante 4
Topographie	+	+	-	-
Géométrie	+	+	-	-
Rétablissements	+	+	-	-
Sécurité	+	+	-	-
Trafic	+	+	-	-
Réseaux	+	+	-	-
BILAN	+	+	-	-

Les variantes envisagées 1 et 2 pour la réalisation d'un créneau à 2 x 2 voies semblent répondre le mieux aux objectifs fonctionnels et environnementaux.

SYNTHÈSE DE L'ANALYSE COMPARATIVE ENVIRONNEMENTALE DES VARIANTES

Thème	Variante 1	Variante 2	Variante 3	Variante 4
Géologie et géotechnique	+	+	-	-
Archéologie	+	+	-	-
Protection ressource en eau	-	-	+	+
Impact sur qualité de l'air	+	+	-	-
Impact acoustique	+	+	-	-
Evaluation économique	+	+	-	-
Impact flore et habitats	+	+	-	-
Impact faune	+	+	-	-
Paysage et patrimoine	+	+	-	-
BILAN	+	+	-	-

